



27 AOÛT 2021

CONSIGNES SANITAIRES ET PROTOCOLES EN VIGUEUR

ZONE VERTE AVEC PASSEPORT VACCINAL

Passeport vaccinal

À partir du 1^{er} septembre, toute personne âgée de 13 ans et plus devra présenter son [passeport vaccinal](#) ainsi qu'une pièce d'identité pour fréquenter la Maison pour la danse. Cette mesure ne s'applique pas aux utilisateurs qui viennent dans un but professionnel ou dans un cadre scolaire puisque l'emploi est un domaine essentiel;

Vous ne devez pas fréquenter la Maison pour la danse si vous :

- Présentez des [symptômes liés à la COVID-19](#);
- Avez été testé positif à la COVID-19 et n'avez pas complété votre période d'isolement;
- Êtes en contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19.

Portez un masque de procédure ou un couvre-visage (pour dépannage, masque en vente au coût de 1,00 \$ à l'accueil);

Avisez un membre du personnel de la Maison pour la danse et quittez les lieux si vous commencez à ressentir des symptômes sur place;

Respectez les mesures et les protocoles exigés par la Maison pour la danse;

Transmettez ces consignes à tous les membres de votre équipe.

CONSIGNES DANS LA MAISON POUR LA DANSE

À L'ARRIVÉE

- Se présenter **au maximum 5 minutes** avant le début de la location;
- Porter un masque de procédure ou un couvre-visage et en fournir un à chaque membre de votre groupe (pour dépannage, masque en vente au coût de 1,00 \$ à l'accueil);
- **Selon le statut de votre location (non professionnel, non scolaire), présenter votre passeport vaccinal;**
- Se laver les mains avec le désinfectant disponible à l'accueil;
- Si ce n'est déjà fait, procéder au paiement (préférentiellement par carte);
- Enlever ses bottes ou ses chaussures de ville.

DANS LES ESPACES COMMUNS

- Aucun flânage dans l'entrée de la Maison;
- Limiter les sorties et déplacements au strict minimum;
- Maintenir une distance minimale de 1 mètre;
- Ne pas utiliser les abreuvoirs : seules les stations de remplissage de gourdes sont accessibles;
- **Espace bistro et autres lieux de repos non accessibles.**

EN STUDIO

Artiste en danse (professionnel.le)

- Le passeport vaccinal n'est pas exigé pour les travailleurs;
- Le port du masque de procédure et de la protection oculaire est obligatoire en studio si la distanciation physique de 2 mètres n'est pas respectée. Certaines exceptions s'appliquent. Merci de vous référer à la section **Mesures particulières pour les arts de la scène** dans le [Guide des normes sanitaires pour le secteur des arts de la scène](#).

Activités de loisirs et locations non essentielles*

*Par non essentielle, on entend une location qui sort d'un cadre éducatif ou professionnel.

- Les participants devront présenter leur passeport vaccinal ainsi qu'une preuve d'identité à l'accueil de la Maison pour la danse. Le passeport n'est toutefois pas exigé pour les professeurs. Ces derniers sont tenus de transmettre l'information à leurs participants afin qu'ils puissent assister aux cours;
- Les activités de loisir intérieures sans contact peuvent être pratiquées par un maximum de 25 personnes avec ou sans encadrement et selon la jauge du studio réservé;
- La pratique doit être adaptée pour faire respecter la distanciation de 1 m en tout temps;
- Le port du couvre visage est obligatoire en studio si la distanciation physique de 1 m n'est pas respectée;
- Malgré le passage de la distanciation sociale à 1 m, il est préférable d'appliquer la jauge que nous recommandons à 9m² (voir le tableau suivant) afin d'assurer à votre clientèle un espace confortable pour bouger. Pour les cours statiques, entre autres les cours de yoga où le tapis de yoga délimite un espace précis pour chaque participant, la jauge maximale à 4m² peut convenir.

Repas en studio

Lors d'une réservation **de plus de 5 heures**, il est possible de manger dans votre studio selon certaines conditions :

- Nous vous encourageons à manger à l'extérieur, autrement il faut garder un maximum de distanciation physique avec vos collègues même si vous êtes dans une même bulle classe, puisque le masque devra être retiré;
- Repas froid uniquement, pas d'utilisation de micro-ondes ni de frigo;
- Utiliser le balai disponible sur chaque étage au besoin;
- Aucune table ni chaise ne seront fournies.

PLANIFICATION D'UNE LOCATION

Heures d'ouverture de la Maison pour la danse

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

- De jour en semaine, un **minimum de 3 heures de location est requis** (un bloc le matin ou un en après-midi);
- **Aucune location entre 12 h et 13 h** pour permettre la désinfection, sauf pour les réservations de 5 heures et plus;
- Pour une location les soirs et fins de semaine, communiquez avec studio@maisonpurladanse.ca ou 418 476.5013 poste 309;
- Aucun équipement d'entraînement disponible;
- L'équipement technique est disponible sur demande (\$).

JAUGE PAR STUDIO POUR LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

- La jauge indiquée inclut toute personne présente en studio;
- La **capacité recommandée** (9m²/personne) permet de conserver au moins 2 mètres de distance entre les danseurs en mouvement;
- La **capacité maximale** (4m²/personne) est idéale pour un groupe qui bouge moins ou qui est assis. Pour cette jauge, un périmètre de sécurité de 2 mètres a été calculé aux pourtours du studio, afin de permettre aux usagers de sortir en respectant la distanciation.

STUDIO	JAUGE RECOMMANDÉE Permet du mouvement (9 m ² /personne)	JAUGE MAXIMALE En formule assise (4 m ² /personne)
Studio Desjardins - Aire de jeu 33 x 41 (1353 pi ²)	14	25
Studio Desjardins - Gradin	30 (15 bulles de 2 personnes)	
Studio B 35 x 27 (945 pi ²)	10	16
Studio C 47 x 37 (1739 pi ²)	18	25
Studio D 44 x 40 (1760 pi ²)	17	25
Studio E 34 x 27 (918 pi ²)	9	16
Studio F 27 x 36 (972 pi ²)	10	17
Salle de conférence (écolier ou conférence)	7	

POLITIQUE D'ANNULATION

Toute annulation doit être signalée par courriel au studio@maisonpouurladanse.ca ou par téléphone au 418 476-5013, poste 309 avant la tenue de l'activité selon les délais indiqués à la page suivante.

Aucun frais d'annulation ne sera applicable dans les cas suivants : apparition de symptômes en lien avec la COVID-19, contact direct avec une personne ayant été déclarée positive à la COVID-19 ou résultat positif à la COVID-19.

Pour toute autre annulation préventive, la politique d'annulation en vigueur s'appliquera :

Location ponctuelle et session de cours

- Plus de 72 h avant la réservation : aucun frais de location
- Entre 72 et 24 h avant la réservation : 50 % des frais de location
- Moins de 24 h avant la réservation : 100 % des frais de location

Résidences et événements

- Plus de 10 jours avant la réservation : aucun frais de location
- Entre 7 et 10 jours inclusivement avant la réservation : 50 % des frais de location
- Moins de 7 jours avant la réservation : 100 % des frais de location

RÉFÉRENCES SUR LES NORMES SANITAIRES

[Guide des normes sanitaires pour le secteur des arts de la scène](#)

[Tableau récapitulatif pour les arts de la scène](#)

[Loisirs et sports - Mesures en vigueur](#)

[Quebec.ca Palier 1 \(zone verte\)](#)

[Guide des normes sanitaires pour le secteur des activités intérieures de sport et de loisir](#)

DES QUESTIONS?

studio@maisonpouurladanse.ca | 418 476-5013, poste 309